

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS			
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLORCINE			
en exercice	10	L'an deux mille vingt-six le 5 juin, le Conseil Municipal de VALLORCINE , dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick ANCEY, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2026	
présents	9		
Votants	10		
procuration	1		
Présents		Monsieur Patrick ANCEY, Monsieur Pascal NEGRE, Madame Fanny DEVILLAZ, Madame Léonor AUBLIN, Madame Marie PAYOT, Monsieur David GUILLOT, Madame Kim BERGUERAND, Monsieur Paul BOIZARD, Madame Sonia DESCHAMPS	
Représentés		Monsieur Paolo BOUISSA donne pouvoir à M. David GUILLOT	
Absents excusés		Monsieur Paolo BOUISSA	
Secrétaire de séance		Madame Marie PAYOT	

Délibération n° 26/06/02
Mise à jour du tableau du Conseil municipal

En vertu de l'article L. 2121-1 du Code général des collectivités territoriales, après le Maire, prennent rang dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

En outre, en vertu de l'article L. 270 du Code électoral, lorsqu'un Conseiller municipal décède ou démissionne, celui-ci doit être remplacé par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu.

En application des dispositions susmentionnées, le Conseiller remplaçant est rajouté en fin de tableau du Conseil municipal.

Suite à la démission de Madame Nathalie BECHET de ses fonctions de Conseiller municipal, le Conseil municipal doit mettre à jour le tableau de ses membres.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-1,

Vu le Code électoral, notamment son article L. 270,

Vu la lettre de démission de de Madame Nathalie BECHET, approuvée par le Préfète de la Haute-Savoie par courrier en date du 5 mai 2026,

Vu le tableau du Conseil municipal annexé à la présente délibération,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau du Conseil suite à une démission d'un conseiller municipal,

Considérant que Monsieur Medhi BIDAULT est suivant de liste.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du tableau du Conseil municipal en remplaçant Mme Nathalie BECHET par M. Medhi BIDAULT

Ainsi fait et délibéré,

Au registre suivent les signatures

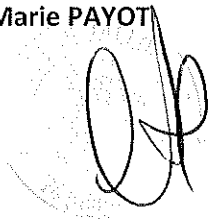
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Monsieur Patrick ANCEY

La secrétaire de séance,

Marie PAYOT



Acte certifié exécutoire le : 16/06/2026

Télétransmis en Préfecture le : 16/06/2026

Notifié ou publié le : 16/06/2026



La présente délibération est transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville

Madame le Trésorier de Sallanches

DÉPARTEMENT
Haute-Savoie
ARRONDISSEMENT
Bonneville

EPCI à fiscalité propre :
C.C.V.C.H.B

COMMUNE :
VALLORCINE

Toutes les communes

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL
(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

Effectif légal du conseil municipal
11

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT). Pour les communes de moins de 1000 habitants, est également adressée au préfet, dans les mêmes délais, la liste des conseillers communautaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral.

Ordre	Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)	Conseiller communautaire
1	Maire	M.	ANCEY PATRICK	29/02/1956	21/03/2026	10	Oui
2	Premier adjoint	M.	NEGAE PASCAL	07/02/1956	21/03/2026	11	Non
3	Deuxième adjoint	M.	DEVILLAR FANNY	02/08/1980	21/03/2026	11	Non
4	Troisième adjoint	M.	GUILLOT DAVID	26/01/1992	05/06/2026	9	Non
5	Conseiller	M.	BOUISSA PAOLO	18/01/1985	15/02/2026	164	Non
6	Conseillère	M.	DESHAMBS SOFIA	01/09/1988	15/03/2026	164	Non
7	Conseillère	M.	ROBIN LEONOR	22/05/1981	15/03/2026	164	Non
8	Conseillère	M.	PAYOT MARIE	19/06/1987	15/03/2026	164	Non
9	Conseillère	M.	BERGUEAID VIN	19/10/1995	15/03/2026	164	Non
10	Conseiller	M.	BOIZARD PAUL	24/12/2001	15/03/2026	164	Non
11	Conseiller	M.	BIDAULT THÉO	31/01/1985	05/06/2026	9	Non
12							
13							
14							
15							



Cachet de la mairie :
Certifié par le maire,
A. VALLORESCINE
le 05/06/2026

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.